



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E158815

VALABLE JUSQU'AU 03/07/2024

ÉDITÉ LE 07/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/04/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 819 475 047 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0094927

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 133556772 D

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 133556772 D

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : MCPE 33

42 ROUTE DES GUNES
33250 CISSAC MEDOC

Téléphone : 07 85 33 41 43

Portable : 07 85 33 41 43

Site Internet : www.mcpe33.fr

E-mail : mcpe33@orange.fr

Responsabilité légale :

PRIMARD JEAN MICHEL PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	31/05/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/06/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	31/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	31/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	06/04/2022
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	06/04/2022
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.